

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo**, tenue le 12 décembre 2024 à la suite de la séance adoptant le budget 2025, en la salle du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Rémi Raymond	Louise Côté	Robert Auclair
Mélanie Malouin	Pierre Brien	André Rainville

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

**24.12.21 Ouverture de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h49, après avoir constaté le quorum.

**24.12.22 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024**

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.
4. **Dépôt de documents**
  - 4.1 Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus octroyés de décembre 2023 à décembre 2024.
  - 4.2 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus octroyés entre décembre 2023 et décembre 2024.
  - 4.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des Élus(es).
5. **Adoption de règlement**
  - 5.1 24-935-4 de taxation 2025.
  - 5.2 24-918-3 Modification au règlement créant une réserve financière.
6. **Service du greffe**
  - 6.1 Signataires désignés – Contrat de services – Mandataire SAAQ.
  - 6.2 Programme de formation des pompiers volontaires – MRC.
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Permanence à la SAAQ – J. Sénécal.
  - 7.2 Signataires autorisés – Caisse Desjardins.

7.3 Autorisations pour la trésorière.

7.4 Transfert de carte de crédit – Trésorière.

**Informations et communiqués des membres du Conseil.**

**Questions du public dans la salle.**

8. Levée de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024.

9. Prochaine séance: Mardi le 21 janvier 2025

**Adopté**

**24.12.23**

Sur proposition de André Rainville, le procès-verbal du 10 décembre 2024 est adopté.

**Adopté**

**24.12.24**

**Dépôt de documents**

**24.12.24.1**

Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus octroyés de décembre 2023 à décembre 2024.

**24.12.24.2**

Dépôt de la liste des contrats de plus 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus octroyés entre décembre 2023 et décembre 2024.

**24.12.24.3**

Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires des Élus(es).

**24.12.25**

**Adoption de règlements**

**24.12.25.1**

**24-935-4 sur la taxation.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 décembre 2024, un avis de motion a été donné par madame Louise Côté;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement 24-935-4 sur la taxation a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 24-935-4 sur la taxation pour l'année 2025.

**Adopté**

**24.12.25.2**

**24-918-3 modifiant le règlement créant une réserve financière.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 décembre 2024, un avis de motion a été donné par monsieur André Rainville;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement 24-918-3 modifiant le règlement créant une réserve financière a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 24-918-3 modifiant le règlement créant une réserve financière.

**Adopté**

**24.12.26**      **Service du greffe**

**24.12.26.1**    **Autorisation de signature – Contrat de service – Permis et immatriculation.**

ATTENDU QUE      L'Hôtel de ville de Waterloo loge un bureau mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE      Le Conseil doit nommer deux signataires autorisés à signer, pour et au nom de la Ville les différents documents contractuels.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Rémi Raymond  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil nomme monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier et madame Jessica McMaster, directrice générale adjointe afin qu'ils puissent, par les présentes, signer tous les documents, tels que le Contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation, reliés au contrat confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

**Adopté**

**24.12.26.2**    **Formation des pompiers volontaires.**

ATTENDU QUE      Le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE      Ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'      En décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE      Ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE      Ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme Pompier II, ainsi que les formations pour les spécialités requises, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE La municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Haute-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Yamaska.

**Adopté**

**24.12.27**

### **Ressources humaines**

**24.12.27.1**

#### **Permanence – Commis de bureau à la SAAQ.**

ATTENDU QUE Madame Judith Senécal a été embauchée au poste de commis au bureau des véhicules automobiles permanent à temps plein et que sa date d'embauche à la Ville est le 3 juin 2024;

ATTENDU QUE Madame Senécal a été soumise à une période d'essai de six mois, et ce, afin de se conformer à l'article 25 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés de la Ville de Waterloo représentant les employés du bureau d'immatriculation;

ATTENDU QU' À la fin de cette période d'essai, l'employé devient permanent et que son ancienneté prend effet à la date du premier jour de travail pour le compte de la Ville et que ladite période d'essai s'est terminée le 3 décembre 2024;

ATTENDU QUE Madame Senécal possède les compétences requises pour occuper ce poste et que la conseillère en ressources humaines est très satisfaite de la prestation de travail de celle-ci.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Rémi Raymond  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil donne à madame Judith Senécal sa permanence rétroactivement au 3 décembre 2024 au poste de commis au bureau des véhicules automobiles.

**Adopté**

**24.12.27.2 Desjardins - Résolution désignant les signataires pour le compte bancaire.**

ATTENDU QU' Un avis de changement de signataires est requis auprès de la Caisse Desjardins de Waterloo;

ATTENDU QUE Deux signataires sont requis au compte et que les signataires autorisés vont comme suit :

- Premier signataire
  - Jean-Marie Lachapelle, maire, OU
  - Son remplaçant à titre de maire-suppléant, soit :
    - Rémi Raymond, conseiller district 1
    - Louise Côté, conseillère district 2
    - Pierre Brien, conseiller district 3
    - Robert Auclair, conseiller district 4
    - Mélanie Malouin, conseillère district 5
    - André Rainville, conseiller district 6
- Deuxième signataire
  - Mme Stéphanie Dubé, trésorière OU
  - M. Louis Verhoef, directeur général OU
  - Mme Jessica McMaster, directrice générale adjointe

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire retirer la personne signataire autorisée suivante : Julie Courteau;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo utilise Accès D dont les administrateurs principaux sont Stéphanie Dubé, trésorière, Louis Verhoef, directeur général et Jessica McMaster, directrice générale adjointe.

En conséquence  
il est proposé par madame Mélanie Malouin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil signifie les changements ci-haut mentionnés auprès de la Caisse Desjardins de la porte-des-Cantons-de-l'Est – Centre de services de Waterloo et que l'entrée en vigueur est effective dès maintenant et demeurera en vigueur jusqu'à un avis écrit de sa modification.

**Adopté**

**24.12.27.3 Autorisations pour la trésorière.**

ATTENDU QUE Le 10 décembre 2024, la Ville a procédé à l'embauche de madame Stéphanie Dubé à titre de trésorière;

ATTENDU QUE Ce poste nécessite différentes autorisations d'accès auprès des paliers de gouvernements et des institutions financières.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil donne à madame Stéphanie Dubé l'autorisation de signer les effets bancaires et tout autre document nécessaire au fonctionnement du service de trésorerie.

Que le Conseil nomme madame Stéphanie Dubé à titre d'administratrice principale auprès d'accès D et de personne ressource pour la Ville auprès de Desjardins, Monetico, Global Payments Canada, Netbanx Paysafe et tout autre entité visant les transactions bancaires.

Que le Conseil nomme madame Dubé responsable des services électroniques auprès de ClicSÉCUR, en plus de madame Brigitte Deslandes.

**Adopté**

**24.12.27.4**

**Transfert de carte de crédit.**

ATTENDU QUE La trésorière, Mme Julie Courteau, détenait une carte de crédit au montant de 5 000 \$;

ATTENDU QUE Madame Courteau a quitté son poste et que la Ville a embauché Madame Stéphanie Dubé, par résolution adoptée le 10 décembre 2024.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal demande l'annulation de la carte de crédit émise au nom de Julie Courteau et autorise l'émission d'une carte de crédit plafonnée à 5 000 \$ au nom de Stéphanie Dubé.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil.  
Questions du public dans la salle.**

**24.12.28**

**Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Rémi Raymond, la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 est levée à 20 h 03.

**24.12.29**

**Prochaine séance : Mardi le 21 janvier 2025**

---

Maire

---

Greffier